

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal du CREA du 18 juin 2021
2. La carte scolaire 2022
3. Les résultats aux examens – session 2021
4. La rentrée 2021 dans l'enseignement agricole
 - le bilan des procédures Affelnet et Postbac
 - les effectifs de jeunes en formations
 - point sur les réformes en cours des certifications du MAA
5. Questions diverses

Le SNETAP-FSU présente une déclaration liminaire soulignant, entre autres, les conditions de la rentrée scolaire 2021, les conséquences des réformes des diplômes du Baccalauréat Général et du Baccalauréat Professionnel, le contexte budgétaire, la dégradation du climat social dans les établissements de Nouvelle-Aquitaine.

1. Approbation du procès verbal du CREA du 18 juin 2021

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. La carte scolaire 2022

Le Vice-Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine (JL. Nembrini) souligne que celle-ci a d'abord été présentée dans les trois CAEN, le sera au CREFOP le 8 novembre prochain pour être ensuite votée en commission permanente le même jour. Il ajoute qu'elle ne présente pas de difficulté particulière et se réjouit de l'évolution des effectifs.

Le DRAAF indique ensuite qu'elle est le résultat des remontées des établissements, des discussions des équipes pédagogiques et d'une évolution budgétaire plus favorable que prévue. Elle est réalisée d'après l'analyse des besoins et des concurrences : une ouverture ne doit pas phagocytter une autre. In fine, c'est le Conseil Régional qui prend les décisions ; la DRAAF, quant à elle, n'émet qu'un avis.

Un état des lieux nous est présenté : 41 ouvertures pour 13 fermetures ; 9 poursuites d'ouverture.

Un point spécifique sur les projets de la filière commerce en Bac Pro et en BTSA a été réalisé : beaucoup de demandes qui ne donnent pas lieu à un avis favorable, en cause, une déperdition par rapport aux jeunes rentrés en 2nde, des effectifs générés très faibles en scolaire et en apprentissage, une offre en apprentissage avec 10 BTSA, ...

Les poursuites d'ouvertures concernent le LEGTA de Bourcefranc, de Surgères et le LPA de Saint-Yrieix-la-Perche.

Quant aux demandes déjà formulées, un avis favorable est accordé pour l'ouverture d'un Bac Pro Agro Équipement avec un éventuel mixage des parcours (2nde et 1^{ère} en scolaire, Terminale en apprentissage). Un avis réservé (sur la question des moyens) est émis concernant l'ouverture du BTSA Gestion Forestière au LEGTA de Meymac. Les autres demandes déjà formulées ou les nouvelles reçoivent un avis défavorable.

S'ensuit un échange :

Le SNETAP-FSU intervient au sujet de l'avis favorable donné à l'ouverture du Bac Pro Forêt à la MFR de Beynac (87) et indique que cet établissement semble ne pas avoir les compétences et le matériel nécessaire à la formation. Il souligne que ce Bac Pro demande des compétences pédagogiques

particulières, sur la sécurité du terrain par exemple. Si les besoins sont réels, il faut augmenter l'internat sur les lycées qui dispensent déjà la formation (Sabres, Bazas) ou en ouvrant des classes supplémentaires (Meymac).

En ce qui concerne le LPA de Barbezieux, il affirme à nouveau son opposition au mixage des parcours et que cette formation ne doit être proposée qu'en scolaire.

La DRAAF ne comprend pas notre opposition et affirme qu'on ne doit pas priver les élèves d'un dispositif alterné (MFR d'une part, lycée public d'autre part).

Le responsable MFR est offusqué à l'idée que l'on puisse douter des compétences des MFR dans le domaine de la forêt.

Le représentant de la Chambre Régionale souligne que les besoins en terme d'emplois sont réels, que les demandes renouvelées chaque année sont des lourdeurs administratives et que le Ministère doit donner des moyens.

Le vice-président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine intervient en précisant que la demande de la MFR de Beynac est très cohérente et s'inscrit dans une complémentarité territoriale. Il ne comprend pas le système « Ouverture/Fermeture ».

La CFDT demande pourquoi les avis concernant le LPA de Barbezieux et le LEGTA de Meymac ont changé depuis le CTREA du 28 septembre 2021. Elle ne comprend pas non plus l'avis défavorable rendu pour le LEGTA de Bazas alors que le potentiel est existant.

Concernant le LPA de Barbezieux, la DRAAF précise qu'elle a rencontré les équipes pédagogiques et que l'inquiétude de la poursuite d'étude à Saint-Yrieix a été levée. Pour le LEGTA de Meymac, les chiffres de la rentrée sont encourageants et la dynamique du projet est un bon levier. Quant au LEGTA de Bazas, elle ne partage pas la même analyse.

Le SNETAP-FSU intervient à nouveau quant aux avis défavorables rendus pour le LEGTA de Bazas (en accord avec la CFDT sur ce point), le LPA Le Petit Chadignac, d'Orthez et de Niort : les avis négatifs suites à des demandes formulées à maintes reprises ne vont pas être compris/acceptés par les équipes pédagogiques.

FO s'exprime sur les avis défavorables rendus pour le LEGTA de Venours et le LPA de Niort.

Concernant le LEGTA de Venours et sa demande d'ouverture d'une 3^{ème} EA, la DRAAF répond que l'établissement doit retravailler sur les besoins réels. Leurs effectifs ont augmenté cette année mais ils devront être confortés à l'avenir. Quant à Niort, les deux ouvertures demandées exigent de la DGH en plus.

La Chambre d'Agriculture indique qu'il faut porter notre attention sur la filière « Services aux personnes ». Nous avons besoin de vrai.e.s professionnel.le.s et de gens bien formés.

La DRAAF n'est pas hostile à la formation des services aux personnes car les besoins vont augmenter en raison de la population vieillissante. Mais les jeunes qui sortent de cette formation ne restent pas longtemps dans le métier. Le renouvellement des personnels est très important dans ce secteur.

Le SNETAP-FSU ajoute qu'il faudrait travailler sur la professionnalisation de ce diplôme.

La DRAAF conclut sur le sujet en disant qu'à la rentrée, le taux d'occupation en Seconde dans ce secteur était de 60 % puis qu'une baisse de 30 % est constatée jusqu'à la Terminale.

La représentante de la FCPE prend la parole pour exprimer son attachement à l'Enseignement Agricole. Elle déplore le problème récurrent d'information de tous les collégiens de Nouvelle-Aquitaine. Cela dépend trop souvent de la volonté des chefs d'établissement ou des CIO.

La DRAAF précise que des actions de communication sont pourtant mises en place et que l'EA est associé sur les questions d'orientation : échanges avec le Conseil Régional, rencontre entre les Ministres, rencontre avec les rectorats, étape du « truck aventure du vivant » dans la région.

Le représentant des MFR revient sur la problématique « Ouverture/Fermeture ». Il indique que leur mode de financement ne tient pas compte de cela puisque celui-ci se fait au nombre d'élèves.

La FEP-CFDT relance le sujet sur l'avantage de la double valence du Bac Pro « Services aux personnes et aux territoires », revenant ainsi sur l'avis défavorable rendu concernant la demande de la MFR de Thiviers.

La DRAAF répond que le dossier n'est pas totalement abandonné.

La FEP-CFDT demande qu'un retour soit réalisé sur la mixité des parcours, suite à l'ouverture du Bac Pro Agroéquipement.

La DRAAF ne voit aucune difficulté pour faire un point d'étape au fur et à mesure de sa mise en place.

Pour conclure sur ce deuxième point à l'ordre du jour, le vice-président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine indique que le développement de l'Enseignement Supérieur est un sujet qui préoccupe la région. Il rebondit également sur le Bac Pro en disant que la réforme en 3 ans a permis à beaucoup de jeunes d'accéder à l'Enseignement Supérieur.

3. Les résultats aux examens – session 2021

La DRAAF présente les résultats aux examens pour la session 2021: les résultats ont été bons mais le sont moins que ceux de 2020. Près de 20 % des inscrit.e.s sont des apprenti.e.s.

- le bilan des procédures Affelnet et Postbac :

En ce qui concerne la procédure d'orientation Post 3^{ème} et accès 1^{ère}, la variation Vœux 1 – 2020/2021 est de 2 %. Il y a une augmentation du taux d'attractivité de 7 %, une forte variation de l'attractivité des 1^{ères}, une variation qui se confirme dans l'affectation et qui cache des disparités au sein des 2^{ndes} pro. Quant à l'accès en 1^{ère} par la voie Passerelle, + 20 % de jeunes affecté.e.s !

Concernant la campagne Parcoursup, il est à signaler l'augmentation significative d'admission des élèves de l'EA dans des formations par la voie de l'apprentissage (13 % en 2021, 8 % en 2020).

Le représentant de la Chambre Régionale souligne le problème des candidatures étrangères qui a beaucoup perturbé les commissions d'examen des vœux.

La DRAAF précise que ces jeunes n'ont pas pris toutes les places.

La FEP-CFDT informe que la situation de certain.e.s jeunes étrangers/étrangères a parfois été difficile car ils.elles ne pouvaient pas bénéficier des aides du CROUS (2 ans sur le territoire sont requis !).

Le SNETAP-FSU demande à avoir à l'avenir les chiffres par composantes (public/privé) et par filières.

- les effectifs de jeunes en formations :

La DRAAF fait un point de situation des effectifs de rentrée pour la voie scolaire : il est à noter une hausse plus importante pour le régional et un afflux de jeunes en 4-3^{ème}. Se posent alors les questions suivantes : comment gérer cet afflux ? Comment garder ces jeunes en Seconde Pro ou CAP ?

Le représentant de l'UNREP note une augmentation générale des effectifs mais aussi de plus en plus de jeunes en situation d'handicap. Pour lui se pose alors la question des moyens.

La DRAAF constate cette augmentation mais précise aussi que ces jeunes sont mieux repérés et donc accompagnés.

- point sur les réformes en cours des certifications du MAA :

La DRAAF fait un point d'information sur la rénovation des diplômes et précise qu'elle a bien entendu

les remarques formulées dans la déclaration liminaire du SNETAP-FSU.

Le SNETAP-FSU rappelle que le BEPA, diplôme intermédiaire, est maintenant mort et enterré, que les réformes du Bac Pro et du Bac Technologique, menées à la hussarde, vont à l'encontre du bon sens pour le premier et font perdre un peu plus son caractère national au second.

FO s'interroge sur les moyens à mettre en place pour rendre les BTSA et le dispositif LMD plus attractifs en Europe.

La DRAAF répond que les BTSA sont déjà « dans l'Europe » ainsi que le dispositif LMD.

Le SNETAP-FSU demande si un bilan de la semestrialisation des BTSA existe. Elle ajoute qu'une fuite importante des étudiant.e.s en cours de formation est constatée (cf. lycée Limoges Les Vaseix par exemple).

La DRAAF précise que des études ont été menées et qu'elle pourra en faire un bilan à l'avenir.

5. Questions diverses

Le collègue de salarié.e.s – CGT souhaite savoir si les postes médico-sociaux dans les établissements sont tous pourvus.

La DRAAF répond par la positive.

Pour répondre aux points avancés dans les déclarations liminaires non abordés en séance, la DRAAF propose d'y répondre de manière bilatérale après le CREA.

FO intervient pour rappeler que les AESH étaient en grève le mardi 19 octobre 2021 et demande qu'elles.ils aient un véritable statut.

La DRAAF répond que le contrat de trois ans avec la nouvelle grille indiciaire n'est pas formidable mais est déjà une petite avancée.

Le SNETAP-FSU en profite pour rappeler à l'administration de rester attentive à la situation des AESH et revendique la création d'un véritable corps.

Vos représentant·es au CREA
Angélique Bourdallé
Lydie Dubois
Alain Godot
Jonathan Laporte
Valérie Litaize
Yannick Le Blanc